Service de la Protection des Végétaux
SPV

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

REGION POITOU-CHARENTES

Bulletin technique n°13 du 27 Avril 2000 - 1 page

COLZA : stade G2 à G3

Charançons des siliques

Profitez des beaux jours prévus en fin de semaine pour terminer les traitements charançons des siliques. Les femelles vont bientôt déposer les pontes (semaine prochaine).

Intervenez sur toutes les parcelles atteignant le seuil de 10 charançons pour 50 plantes, par temps doux et ensoleillé.

Pucerons cendrés

Le temps leur est toujours défavorable, le nombre de colonies n'augmente pas de façon significative. Les seuils ne sont pas atteints.

Il est trop tôt pour intervenir.

Maladies

Les indications du dernier bulletin restent valables.

BLE : stade dernière feuille visible à début gonflement

Rouille brune

Les symptômes restent très rares.

Septoriose

En parcelles non protégées, la maladie est présente sur les F5 (voir sur les F4 définitives en variétés sensibles) et **devrait progressivement passer sur les étages supérieurs**.

Le risque septoriose (Présept) a atteint un niveau élevé ces derniers jours en raison de la succession des épisodes pluvieux.

Intervenir dès que possible dans les situations non encore protégées.

ORGE D'HIVER : stade fin gonflement

Maladies foliaires

La **rhynchosporiose** et **l'helminthosporiose** restent très présentes (35 à 45 % des F4 et 5 à 20 % des F3 atteintes).

Renouveler la protection à la sortie des barbes.

ORGE DE PRINTEMPS : stade 1 noeud

En raison des conditions climatiques favorables aux maladies, une intervention fongicide est à réaliser.

REGLEMENTATION : TRAITEMENTS AERIENS

Il est rappelé que ce type d'application de produits antiparasitaires est soumis à une réglementation spécifique (arrêté du 25/02/75 complété par la circulaire d'application du 16/04/84).

Le S.R.P.V. doit recevoir une déclaration d'intention de traitement **au moins 3 jours à l'avance** et une déclaration de post-traitement dans les 15 jours suivant l'intervention.

En Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres, des arrêtés préfectoraux imposent des contraintes supplémentaires (en Vienne et Deux-Sèvres, interdiction de ces traitements à moins de 150 m de toute habitation ou jardin privatif...).

ORGE D'HIVER

Maladies : Réintervenir

BLE

Septoriose : Protection indispensable

Service Régional de la Protection des Végétaux
13 route de la Forêt
86580 BIARD
☎ : 05.49.62.98.25
Fax : 05.49.62.98.26

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de POITOU-CHARENTES

Le Directeur-Gérant : L. JUILLARD CONDAT

Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 2139 AD
ISSN n°02294 470

